

Un paquet reficelé avec une faveur rose au centre

La Suisse est un Etat de droit, étrange pays. Le ministre des finances de ce pays singulier affirme que le dispositif fiscal qui sera soumis à l'approbation du peuple viole et le fédéralisme et la Constitution, mais qu'il doit être approuvé sur la promesse de correctifs ultérieurs. Ce ministre, naïf dans l'aveu et hâbleur dans des promesses qu'il ne peut pas tenir, est notre compatriote; et ce pays, hors la loi fondamentale, notre pays même.

Rappelons que la nouvelle loi fiscale ne respecte pas la Constitution au chapitre de la valeur locative. Certes le Parlement avait la compétence, les cantons ayant été consultés, d'en faire un objet non impossible. Mais il n'avait pas la compétence de prescrire de surcroît des déductions pour frais d'entretien et d'en fixer la quotité. Cette compétence, la Constitution la réserve expressément aux cantons. En outre, autoriser, contre toute logique, une déduction sur une valeur qui a été ramenée à zéro, c'est introduire l'impôt négatif en faveur des propriétaires! Et même si le législateur est autorisé à encourager l'accès à la propriété, ces déductions créent une inégalité de traitement criante par rapport aux locataires, et instaurent un privilège que la Constitution condamne.

L'intérêt de ce débat, avant votation, c'est qu'il s'engage au moment où les partis se réunissent pour définir leurs pôles de convergence. Il concerne particulièrement le PDC qui, sur cet objet, a eu un comportement que Christiane Brunner a

pu qualifier d'«UDC interchangeable».

La condition première, c'est que le paquet soit refusé par le peuple et que les partis offrent aux cantons un moratoire, jusqu'en 2007 au moins, afin qu'ils puissent planifier les effets d'une nouvelle loi et la perte des recettes qu'elle entraînerait. La réouverture de ce dossier serait un signe fort de changement de cap.

Sur le fond, le terrain a déjà été préparé par les consultations et les travaux des Chambres. Il peut y avoir accord sur l'abandon de l'imposition de la valeur locative, mais sans les déductions constitutionnellement infondées. L'imposition individuelle des revenus du couple devrait être préférée au *splitting*, parce qu'il nous rapproche de la majorité des pays européens, parce qu'il est lisible, dépourvu d'artifices qui cassent la progressivité que la gauche aime qualifier de «cadeau aux riches». Enfin, entre partis qui ont tous à la bouche le mot famille, il doit être possible de trouver une déduction pour enfants ou une prise en charge qui en francs soit la même pour tous, quel que soit le revenu des parents.

Les partis de centre droit, hésitants sur ce dossier, ont cédé à la pression de la droite dure par calcul préélectoral. Il est légitime de leur demander une révision post-électorale. Ce serait la preuve concrète d'un *aggiornamento*. Le référendum des cantons le rend possible, étant dépourvu d'esprit partisan. Dans la recherche de pôles de convergence, c'est la première occasion concrète et agendée. A saisir avant le 10 décembre. AG

Dans ce numéro

Dans notre série consacrée à un accord de centre-gauche pour la prochaine législature, la fiscalité occupe le volet de cette semaine.

Lire en page 2

Le tribunal fédéral n'a pas muselé la démocratie directe. Les cas exemplaires de la naturalisation et de la loi sur le marché de l'électricité.

Lire en page 4

Les pays pauvres font les frais de l'aide au développement. Deux livres dressent un bilan catastrophique.

Lire en page 6

Pour une approche globale et constructive

Troisième volet consacré à un compromis de centre gauche pour la prochaine législature. Aujourd'hui, place à la fiscalité. Une large discussion sans a priori conjurerait les risques de darwinisme social.

Au cours des dernières années, le débat fiscal helvétique a pris des allures de guerre de tranchées. La droite dure a fait des baisses d'impôts son cheval de bataille, avec en arrière plan un double objectif: alléger le fardeau pesant sur les milieux aisés et faire maigrir l'Etat en «affamant la bête», c'est-à-dire en diminuant les recettes fiscales. Pour se donner encore plus de poids, elle avance souvent masquée sous des arguments de relance économique, dont l'économiste américain Paul Krugman (cf. *Courrier international* du 25 septembre) a démontré l'inanité, notamment sur la base des expériences de l'ère Reagan aux Etats-Unis.

En réaction, la gauche a pris une attitude défensive. Et lorsque le Parti socialiste a formulé de bonnes propositions, telles que l'imposition séparée des conjoints ou la gratuité des primes d'assurance maladie pour les enfants, il s'est heurté à un mur.

Pourtant, le débat fiscal mériterait un meilleur traitement. Si les radicaux et le PDC cessaient de s'aligner sur les positions rigoureusement anti-étatistes de l'UDC, une approche globale plus constructive des enjeux fiscaux, compris ici au sens large (impôts, AVS, primes maladie, cotisation LPP et régimes de subsides) pourrait être envisagée. En terme de répartition du fardeau, elle aurait le mérite de permettre des équilibres d'un impôt à l'autre. Car ce ne sont pas les problèmes qui manquent.

Les inégalités et les besoins s'accroissent

Tout d'abord, le vieillissement démographique, le prolongement de la durée des formations et accessoirement les progrès de la médecine ne permettront pas simultanément de maintenir le niveau actuel de prestations et de baisser les prélèvements obligatoires au sens large. Affirmer le contraire relève de la malhonnêteté intellectuelle. En réalité, même avec une forte croissance économique, il est peu probable que le volume actuel des prélèvements suffise à financer

celui des prestations. Il y a donc ici un premier champ de négociation à explorer.

En terme d'égalité, l'évolution de l'économie, marquée par l'importance du savoir et des nouvelles technologies de l'information, pose un défi: l'écart entre les individus les plus productifs et les moins productifs se creuse, ce qui se répercute sur les revenus qu'ils tirent de leur activité. La nécessité de la redistribution, via les prélèvements ou les prestations, ne va donc pas diminuer si l'on entend assurer une certaine équité dans la société et éviter la formation de ghettos.

Sur le plan de l'équité, la fiscalité helvétique n'est pas dénuée d'atouts: le mode de financement de l'AVS est extrêmement redistributif et l'imposition directe est assez progressive. Toutefois, l'effritement du mode de calcul de l'assiette de l'impôt, dû aux dernières décisions du Parlement, tend à miner cet effet. Et surtout, la situation est désastreuse dans d'autres domaines: les primes d'assurance maladie frappent de plein fouet la classe moyenne, sans égard envers sa capacité contributive. Et l'abolition quasi généralisée de l'imposition des successions en ligne directe nous ramène à une philosophie digne de l'ancien régime.

Famille, travail, environnement: quel effet incitatif?

En matière démographique et familiale, l'effet cumulé du système fiscal, des tarifs progressifs pour les crèches et garderies, des primes d'assurance maladie pro capite et de la faiblesse des allocations familiales est délétère: pour la classe moyenne, fonder une famille induit une nette diminution du niveau de vie. Il n'est pas invraisemblable que ce phénomène ait un impact négatif sur la natalité.

En ce qui concerne le caractère incitatif du système fiscal, on observe au moins deux effets dont la correction devrait être envisagée. Premièrement, le point de départ de la progressivité des impôts directs touche précisément classes de revenu qui sont à la limite supérieure des régimes de soutien individualisé, tels que l'abaissement des loyers, les subsides aux

primes d'assurance maladie et l'allègement du prix pour l'accueil de la petite enfance. Pour cette tranche de population, la progressivité réelle du système de prélèvement global est très pénalisante. Facteur aggravant, cette catégorie de ménages n'a pas accès aux avantages fiscaux de la propriété immobilière et du troisième pilier A. C'est ce qui explique que bien des épouses hésitent à augmenter leur taux d'activité professionnelle: en terme de revenu disponible, l'apport au ménage est presque nul. Le second effet pervers est l'importante progression du taux de cotisation LPP lié à l'âge, qui rend peu attractif l'engagement de personnes de plus de cinquante-cinq ans et incite à de coûteuses mise en préretraite.

Enfin, dernier aspect, la fiscalité incitative écologique mériterait d'être relancée au niveau fédéral, en particulier sur les ressources énergétiques. Dans une négociation globale, son caractère antisocial pourrait tout à fait être compensé par la correction d'autres régimes fiscaux. On reproche souvent à la fiscalité écologique son instabilité intrinsèque: sous l'effet de la taxe, la consommation de la ressource concernée diminue, ce qui se reflète sur son produit. Cette instabilité est souvent dénoncée par les détracteurs de la fiscalité écologique. Malgré ce défaut, elle offre des perspectives intéressantes pour compléter temporairement le financement des assurances sociales, pendant la phase de transition démographique actuelle. Cette piste mériterait d'être explorée.

Ce panorama met en évidence le besoin de transformation. Une approche globale aurait le mérite de permettre des concessions croisées entre les partis. Mais pour être praticable, elle nécessite l'identification de pôles de convergences. Pour permettre à une nouvelle équipe gouvernementale et à son ministre des finances d'être à la hauteur de l'enjeu, il serait judicieux d'engager des discussions libres entre les spécialistes des partis et de ne pas se contenter de généralités. A défaut, nous retomberons dans les stériles guerres de tranchées qui, lentement mais sûrement, mènent notre pays vers un darwinisme social. *rn*

La droite explose, la gauche en profite

Lors du deuxième tour dans trois cantons romands, l'UDC a fait le jeu du parti socialiste. Elle a provoqué la mobilisation des électeurs de gauche et divisé la droite.

L'Union démocratique du centre a profité aux socialistes. La gauche a gagné à la fois contre l'UDC et grâce à sa présence au deuxième tour du scrutin. Les succès des nationalistes ont su mobiliser les électeurs de gauche. Les divisions dans le camp bourgeois, exaspérées par le parti de Blocher, ont permis au parti socialiste de rentabiliser pleinement son unité. C'est frappant dans les cantons de Vaud et Neuchâtel où la présence d'un UDC a précipité la déroute des candidats de la droite modérée. A Schwyz, les radicaux disparaissent des Chambres fédérales au profit d'un démocrate du centre. A Fribourg les socialistes font le malheur des radicaux trop empressés de soutenir la candidature de Christoph Blocher menaçant ainsi les deux conseillers fédéraux PDC.

L'UDC cherche la confrontation. Elle vise la polarisation de la politique suisse. Il s'agit pour elle d'achever l'OPA sur la droite en absorbant tôt ou tard les franges voisines

des partis radical et démocrate-chrétien.

Dans cette optique, l'importance symbolique de l'élection du Conseil fédéral le 10 décembre prochain ainsi que l'agitation politico-médiatique qui l'accompagne ne doit pas occulter le dessin à plus long terme de fonder une grande formation conservatrice. Celle-ci serait fermement ancrée dans l'économie du pays, cimentée par une base urbaine forte avec des attaches solides dans le monde paysan, sans oublier le soutien, peut-être plus versatile mais décisif, des milieux populaires sensibles aux invectives adressées au monde fermé du Palais fédéral. Bref, un parti cousin d'Alleanza nazionale de Gianfranco Fini en Italie ou de la CSU Bavaroise en Allemagne du temps de Franz-Josef Strauss. Les rapprochements avec Le Pen en France et Haider en Autriche semblent moins pertinents malgré le populisme et la xénophobie manifestes. Ils ne disent pas tout et risquent de compromettre la compréhension du changement en cours.

Les rapports de force bougent. Ils deviennent paradoxalement plus fluides et plus rigides en même temps. En quelques années, la belle concordance helvétique pourrait devoir composer avec deux blocs antagonistes pris dans le corset du système politique suisse (cf. DP n°1579). D'un côté, on aurait une droite enfin rassemblée aux ordres de l'UDC. De l'autre, on verrait une gauche qui ne pourrait plus spéculer sur la désunion de l'adversaire, et qui devrait compter avec un parti écologiste en expansion et une extrême gauche revitalisée par l'affrontement avec la droite. *md*

Revue

Nouvelles Questions Féministes consacre sa dernière livraison, éditée chez Antipodes, aux détournements et retournements du principe d'égalité entre femmes et hommes.

www.unil.ch/liege/nqf

Elections fédérales

Le blues des femmes bourgeoises

De nombreuses nouvelles élues radicales déplorent le peu d'attention et de soutien que leur accorde leur parti une fois les élections passées. La présidente des femmes radicales suisses, Marianne Dürst-Kundert, conseillère d'Etat du canton de Glaris, ne mâche pas ses mots: «avant les élections, nous étions bien utiles pour courtiser électorat et médias, mais depuis, c'est une autre paire de manches...» Le parti semble en effet s'éloigner de plus en plus des positions défendues par ses femmes. De nombreux nouveaux élus, parmi lesquels le très médiatique et très à droite Filippo Leutenegger, se sont précipités au comité référendaire contre l'assurance maternité. L'élection d'une femme à la succession de Kaspar Villiger, souhaitée par les femmes radicales, semble être chaque jour un peu plus compromise. Même une présence féminine parmi les candidats officiels du groupe PRD aux Chambres n'est plus assurée.

A l'UDC, la situation des élues femmes est encore moins enviable. Malgré les nombreux gains en sièges de ce parti, le nombre de ses élues au Conseil national reste le même. Pire: parmi les trois élues sur 57, seules deux défendent une politique un tant soit peu favorable aux femmes. La nouvelle et jeune élue St-Galloise, Jasmin Hutter, est opposée tant à l'assurance maternité qu'au soutien des crèches et garderies par l'Etat. Mais elle est en cela au moins soutenue par les

femmes UDC suisses. Les conseillères nationales UDC Brigitta Gadiant (GR) et Ursula Haller (BE), qui soutiennent le projet d'assurance maternité, commencent à se sentir bien seules.

«Si l'UDC veut grandir encore, elle devra se tourner de plus en plus vers les femmes» assure la politologue genevoise Thanh-Huyen Ballmer-Cao. On peut d'avance leur souhaiter bien du plaisir. *jcs*

Tages-Anzeiger, 6 novembre 2003.

La justice renforce la démocratie

Les récentes décisions du Tribunal fédéral au sujet de la naturalisation et de la libéralisation du marché de l'électricité

renforcent les droits populaires. Car la démocratie directe doit éviter les décisions aléatoires et arbitraires.

Récemment et à deux reprises, le Tribunal fédéral a tranché dans un sens apparemment contraire à la volonté populaire. Les juges de Mon-Repos ont-ils vraiment outrepassé leur fonction en se substituant au souverain?

La naturalisation

En confirmant l'inconstitutionnalité d'une initiative de l'UDC visant à soumettre au peuple les demandes de naturalisation en Ville de Zurich, le Tribunal fédéral a provoqué un tollé: jugement politique, amputation intolérable de la démocratie directe, immixtion dans un dossier

actuellement traité par le Parlement, se sont écriés les critiques.

En réalité, les juges n'ont fait qu'appliquer la Constitution, un texte approuvé en votation populaire le 18 avril 1999. En bref, le raisonnement unanime de la première Cour de droit public est le suivant: la procédure de naturalisation se termine par une décision; toute décision doit être motivée de manière à éviter l'arbitraire; le peuple, en votant à l'urne, ne peut motiver sa décision; donc la naturalisation au moyen d'une votation populaire est inconstitutionnelle.

Par cette décision, le Tribunal fédéral n'a pas porté atteinte à la démocratie directe; il

l'a au contraire renforcée. En rappelant que le souverain se doit de respecter une Constitution dont il est l'auteur, il démarque clairement la démocratie directe de toute forme de décision aléatoire et arbitraire. Les juges soulignent ainsi une condition essentielle de la démocratie, à savoir le droit pour les citoyens de se prononcer en connaissance de cause. Or en matière de naturalisation, cette condition est irréaliste, sauf à violer la sphère privée des candidats.

Le marché de l'électricité

Le Tribunal fédéral a confirmé la décision de la Commission fédérale de la concurrence: les Entreprises électriques fribourgeoises ne peuvent refuser de distribuer à un client situé dans leur zone d'activité du courant acheté auprès d'un autre fournisseur. Ce refus constitue un abus de position dominante proscrit par la loi fédérale sur les cartels.

Cette décision a suscité l'étonnement des adversaires de la loi sur le marché de l'électricité (LME), rejetée en référendum l'an passé. Les juges fédéraux feraient-ils fi de la volonté populaire? Leur imputer cette forfaiture, c'est oublier que la LME visait non pas à libéraliser le marché de l'électricité mais à réglementer une libéralisation légalement possible, pour éviter une situation anarchique. La décision du Tribunal fédéral montre l'urgence pour le Parlement de remettre l'ouvrage sur le métier, en élaborant une nouvelle loi qui garantisse à la fois la sécurité de l'approvisionnement électrique et la liberté de choix des consommateurs, ou en excluant explicitement ce secteur de la concurrence.

Ces deux décisions de justice n'affaiblissent en rien les droits populaires. Elles rappellent que si, en démocratie directe, le souverain peut en tout temps modifier les règles de droit, il n'a pas pour autant la liberté de se placer au-dessus de ces règles. jd

La naturalisation face au peuple

Les arrêts du Tribunal fédéral rendus cet été en matière de naturalisation agitent toujours le landerneau juridique (DP n°1568). Les sociologues et les politologues s'invitent volontiers à ce débat sur les limites de la démocratie. Le Centre d'études et de documentation sur la démocratie semi-directe de l'Université de Genève organisait vendredi 7 novembre un colloque autour de cet enjeu.

Les professeurs de droit Etienne Grisel et Andreas Auer ont poursuivi leur dispute entamée dans les colonnes du *Temps*: pour l'un, « le peuple a toujours raison même lorsqu'il a tort »; pour l'autre, les limites à la *vox populi* sont inhérentes à l'Etat de droit. Comme l'a remarqué le politologue Andreas Trechsel, «si tout est démocratique, alors plus rien n'est démocratique».

Une démocratie «archaïque» où l'on décide de tout en conseil de village ou une démocratie «libérale» qui privilégie la défense des droits de l'homme: voilà comment Jean-Daniel Delley, autre politologue, pose le débat. Une source d'inspiration inépuisable pour les théoriciens du pouvoir de tout temps, et pas seulement dans l'Helvétie du *XXI^e* siècle.

Le sujet passionne. Mais les naturalisations méritent-elles tant d'attention? A l'heure de l'ouverture des frontières, de l'admission généralisée des doubles nationalités, et de la croissante application du principe de territorialité, le critère national a perdu quasiment toute importance juridique. Toutes les professions s'ouvrent aux ressortissants étrangers, qui bénéficient quasiment des mêmes droits et devoirs que les nationaux. Même la chasse gardée des droits politiques ne dépend plus exclusivement de la couleur du passeport. Certes, la nationalité n'est pas encore rangée dans l'armoire des souvenirs bucoliques, à l'instar de la commune d'origine qui ne sert souvent plus que de prétexte à une promenade dominicale. Mais, de là à considérer que les décisions de notre Haute Cour soulèvent des questions identitaires fondamentales, comme l'a fait le sociologue Ueli Windisch, il y a un pas que nous nous garderions de franchir. Elever l'acquisition du document à croix blanche au rang de mythe ne constitue pas un modèle politique. Avec l'aide du Tribunal fédéral, la page des *Schweizermacher* pourrait au contraire se tourner définitivement. ad

Un enjeu de pouvoir

Une publication de la collection *Le savoir suisse* parcourt l'histoire contemporaine de la recherche dans notre pays. En quarante ans, à pas de géants et malgré les difficultés budgétaires et politiques, la recherche a bâti un réseau de relais et de centres de pouvoir.

La recherche et les produits liés à son développement sont facteurs premiers de l'évolution de nos sociétés. Les découvertes créent de nouveaux besoins, donc de nouveaux emplois pour les satisfaire. Il y a par exemple les comportements d'avant et d'après le téléphone portable. L'invention dévalorise aussi les produits périmés. Elle est donc indispensable au soutien de la consommation. La science modifie l'espérance de vie, donc la démographie. Ces quelques rappels pour souligner que la recherche fait partie de la compétitivité nationale. A ce titre, elle a une histoire contemporaine. La collection *Le savoir suisse* y consacre utilement une de ses publications.

Le développement de la recherche a été en Suisse extraordinaire, malgré les réticences, les restrictions budgétaires, le *stop and go*. Au début des années soixante, *Domaine Public* avait interviewé le professeur Robert Labhardt que le conseiller fédéral Hans Peter Tschudi avait chargé d'un rapport sur la situation universitaire en Suisse. Avec des moyens d'investigation modestes, en milicien, il avait dressé un constat accablant : effectifs universitaires insuffisants, nombre d'étudiantes nous classant dans les rangs des pays en développement. En quarante ans, l'emprise physique, sur le terrain des campus, des universités et de la recherche, permet de mesurer le champ d'expansion.

Cette évolution a connu des phases : importance donnée pendant longtemps à la recherche nucléaire et à la physique, rapport sciences humaines et sciences.

L'autonomie des universités et le pouvoir politique

Mais surtout le développement des structures institutionnelles s'est révélé d'une grande complication par l'effet du fédéralisme, de l'autonomie des universités, de la défense jalouse de la liberté académique par rapport au pouvoir politique. Création du Fonds national de la recherche scientifique, du Conseil suisse de la science et comme interlocuteur, création au niveau fédéral d'un secrétaire d'Etat : tous ont en commun la volonté de promouvoir le déve-

loppement de la recherche, mais tous n'ont pas nécessairement en commun le partage de leur pouvoir, ni pour eux, ni pour leur garde rapprochée, leurs *think tanks*, leur *brain trust*, leur GRIPS (Groupe informel de problèmes stratégiques, rattaché au Fonds national). Le mérite de ce dixième numéro de *Savoir suisse* est de nous donner une description historique complète de ces centres de pouvoir et de leur évolution. Bibliographie, chronologie et décryptage des acronymes sont particulièrement utiles. *ag*

Martin Benninghoff et Jean-Philippe Leresche, *La recherche affaire d'Etat. Enjeux et luttes d'une politique fédérale des sciences*. PPUR, coll. Le savoir suisse.

Priorité à l'indexation

Les négociations salariales de fin d'année dans une économie encore en stagnation et, pour le secteur public, dans une situation budgétaire difficile, voient contestée la compensation du renchérissement quand bien même elle est cette année extrêmement faible.

L'exigence de cette compensation nous paraît prioritaire. Pour deux raisons que nous avons souvent exposées, mais qui méritent une répétition insistante. Le maintien de la valeur réelle du salaire, c'est-à-dire le respect des conditions d'engagement, fait partie des règles de la bonne foi, pierre angulaire des relations paritaires.

L'augmentation de la TVA, nécessaire au financement des assurances sociales, qui entraîne une hausse des prix, peut être acceptée pour autant que la compensation intégrale du renchérissement soit assurée. L'impôt, dans ce cas de figure, ne réduit pas le revenu disponible, contrairement à d'autres prélèvements obligatoires. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Daniel Delley (jd)

Alex Dépraz (ad)

Carole Faes (cf)

Lala Gagnebin

André Gavillet (ag)

Roger Nordmann (rn)

Charles-F. Pochon (cfp)

Jean Christophe Schwaab (jcs)

Responsable administrative:

Anne Caldelari

Impression:

Presses Centrales Lausanne SA

Abonnement annuel: 100 francs

Etudiants, apprentis: 60 francs

@abonnement e-mail: 80 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

www.domainepublic.ch

Chronique d'une catastrophe annoncée

Les pays pauvres risquent de le rester. L'aide au développement a failli à sa mission. La logique caritative doit laisser la place au droit et à la responsabilité publique.

Beaucoup de pays du Sud ne vont pas se développer, ils ne seront jamais viables économiquement. Voilà le principal message du livre d'Oswaldo de Rivero, *Le mythe du développement* (Enjeux planète, 2003). Cette critique ne vient pas d'un altermondialiste engagé, elle vient d'un homme de l'establishment. Rivero est ambassadeur du Pérou auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Rivero constate qu'il y a cent ans, l'Amérique latine était au même niveau économique que l'Europe et les Etats-Unis. Mais les richesses minières et les cultures d'exportations comme le café, le sucre ou le coton, n'ont conduit à aucun développement. La population de ces pays est même plus pauvre qu'un siècle en arrière. Les investissements dans des productions incorporant de la technologie n'ont pas eu lieu.

Le phénomène a longtemps été masqué par ce que Rivero appelle «la rente stratégique», c'est-à-dire l'argent que les grandes puissances ont versé dans les pays en développement pendant la guerre froide. Cette manne n'existe plus. Et maintenant il faut développer une capacité de nuisance rare pour attirer l'attention de la communauté internationale: développement potentiel de fanatisme ou de terrorisme, immigration massive possible due à des tensions intérieures, par exemple. Et évidemment les pays producteurs de pétrole reçoivent une attention particulière.

Mais revenons à ce qui s'est passé dans le Tiers Monde. Pour Oswaldo de Rivero, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont exigé que les pays ajustent leur économie, qu'ils équilibrent leurs dépenses publiques, réduisent l'inflation, libéralisent et privatisent. Mais cela n'a créé ni emploi, ni nourriture. La population continue à croître à un rythme insoutenable et «l'équilibre physico-social» est rompu. En plus la moitié de la population mondiale vit maintenant dans des villes, toujours plus grandes.

Un pacte de survie contre la misère

Famines, désintégration sociale, intégrisme, guerres civiles et évidemment migrations massives, voilà comment Rivero voit l'avenir du Sud. Et il conseille aux pays non viables économiquement d'adopter une «stratégie de survie». La priorité serait donnée à la production de nourriture, aux économies d'eau (un milliard de personnes n'ont déjà pas suffisamment d'eau à boire) et aux économies d'énergie, la cuisson des aliments étant le principal facteur de destruction des forêts. Mais sans réduction drastique de la natalité, tous les efforts seront réduits à zéro. Et il plaide pour un «pacte de survie» entre toutes les couches sociales, appuyé par l'aide internationale.

Mais voilà, l'aide est un élément mineur au regard des autres politiques internationales: commerce, investissements, flux financiers, propriété et information, sans compter les activités des

transnationales. En outre, elle accroît la dépendance du Sud vis à vis du Nord. Voilà ce que nous dit David Sogge dans son livre *Les mirages de l'aide internationale* (Enjeux planète, 2003). Il va même jusqu'à dire que l'aide, si elle est élevée, a un impact négatif sur la croissance et sur la stabilité politique.

Dans les projets, les gens les plus capables sont enlevés à leurs institutions. Les projets sont choisis hors de tout processus démocratique par des élites qui les utilisent dans leur intérêt. «Plus l'intensité de l'aide augmente, plus la qualité des institutions publiques s'effrite». Les projets ont «des impacts limités et à court terme» seulement. Les organisations non gouvernementales, dont on pense qu'elles représentent mieux la population, «disparaîtraient sans laisser de trace si les donateurs fermaient le robinet de l'aide», tant elles sont un effet secondaire de celle-ci.

Tout ceci, les agences d'aide l'ont compris et sont passées à des instruments plus responsabilisants et respectueux: l'aide budgétaire - comme l'appelle l'administration fédérale, c'est-à-dire des fonds sans affectation définie mais liés à des conditions. Qui dit conditions dit Fonds monétaire. Et ainsi tout le credo néo-libéral s'introduit dans les pays en développement sans aucun égard pour les conditions locales.

L'aide au développement est un droit et une obligation

Faut-il pour autant tout arrêter? David Sogge pense que non et que l'aide a encore une chance de s'améliorer. Il prend le plan Marshall pour montrer la différence de traitement offert aux pays en développement. Les Européens décidaient seuls quel pays devait recevoir quelles sommes et à quoi elles allaient servir; ils pouvaient rembourser en devises nationales; ils surveillaient conjointement avec les Etats-Unis; aucune libéralisation n'était exigée (on était alors sous l'influence de Keynes).

C'est tout le contraire qui se passe avec l'aide aux pays en développement où «il n'y a pas de place du tout pour l'exercice d'une responsabilité publique significative». Sogge propose d'arrêter de lancer des idées comme des recettes de marketing qui seraient la clé du succès; arrêter de faire pression sur les bénéficiaires; ne pas nuire, adopter le principe de précaution et accepter la responsabilité pour les dommages causés; enfin, concevoir l'aide comme un droit et une obligation au même titre que la sécurité sociale et les impôts.

C'est évidemment une révolution que propose Sogge. Elle touche notre porte-monnaie. Elle touche surtout la manière de travailler des agences d'aide et le paternalisme total des parlements qui ne peuvent admettre de respecter la manière de faire des étrangers. Que diraient les Suisses si les Américains venaient ici pour restructurer notre système de santé?

Lala Gagnebin

Les loisirs du marché

La Herbstmesse met le feu aux poudres. Le centre-ville chavire au rythme d'une convivialité qui fait l'affaire des visiteurs ravis.

À quelques kilomètres seulement d'Europa-Park, la *Herbstmesse* de Bâle arrive chaque automne à attirer la foule, alors que les gens qui en ont les moyens préfèrent un week-end dans le célèbre parc d'attraction. Voilà déjà bien des années que la mort du plus ancien marché de Suisse est rituellement annoncée par les médias et se finit tout aussi régulièrement sur un succès triomphant.

Ce dimanche s'achève la 533^e édition de la foire de Bâle, unique survivante des deux marchés annuels autorisés en 1471 par l'empereur Karl Friedrich III. Connue pour ses nombreux manèges, elle offre une association très contemporaine de loisir et de commerce. Le tout teinté de tradition.

Des stands en tout genre, des manèges high-tech et le parfum savoureux des confiseries transforment pendant deux semaines le centre-ville de Bâle en maison de pain d'épice: émotion forte et hyperglycémie garanties. La grande roue de la Münsterplatz domine tout de ses 44 mètres, la Petersplatz accueille le marché des artisans et le carrousel à deux étages.

La fête au centre de la ville

À la Barfüsserplatz s'alignent les stands de confiserie qui vendent Mässmogge, Maggebrot et toutes sortes de caramels. L'ancienne caserne héberge les manèges les plus fous, les grands huit et autres sources de sensations fortes. Rien à voir avec nos Luna-Parks tristounets confinés

dans un coin de la ville, parfois à la périphérie, où les manèges sont alignés sans parvenir à créer eux-mêmes l'illusion de l'espace de la fête. La *Herbstmesse* s'éclate sur les places publiques du centre. Elle crée un mouvement permanent entre ces différents lieux et éclaire de mille feux une ville devenue décor de conte de fée, l'artifice en moins. Rien à voir non plus avec les décors de carton pâte d'Europa-Park. La ville entière bat au rythme de la *Herbstmesse* dans une grande mise en scène d'elle-même. C'est l'occasion de croiser de vieilles connaissances, de flâner, de s'adonner à la nostalgie et de goûter un court instant au sentiment d'appartenir à un lieu, de vivre ensemble dans une identité commune enfin retrouvée. *cf*

Presse syndicale

L'avenir à bâtir

Les lecteurs de *DP* savent que nous luttons pour qu'un grand hebdomadaire syndical défende le point de vue des travailleurs. Le lancement, en 1998, de *L'Événement syndical* comme organe commun de la FTMH et du SIE puis d'Unia et de la FCTA (La Maison syndicale) et, plus récemment, pour une première période de trois ans, du *SEV* (tirage total: 80 000 exemplaires) nous a paru de bon augure.

En 1998 aussi, un hebdomadaire socialo-syndical a démarré au Tessin: *Area* (tirage 35 000 exemplaires, 15 000 pour les socialistes et les syndiqués tessinois, à peu près autant pour les

lecteurs dans le reste de la Suisse et 5000 pour les frontaliers). Enfin, depuis 2001, *Work* paraît chaque quinzaine en allemand. C'est plus qu'un journal syndical: un journal du travail, comme *Cash* est un journal de l'économie. Ses fondateurs espéraient trouver 20 000 acheteurs hors du cercle des abonnés d'office. Ils ont perdu cette illusion (tirage 104 000 exemplaires).

Que va-t-il se passer lorsque la mégafusion syndicale sera réalisée dans une année? Comment le grand syndicat interprofessionnel Unia communiquera-t-il? Limera-t-il les crédits accordés à sa presse au profit, par exemple, de l'infor-

mation électronique? La question est posée dans le dernier numéro (5 mars) de *Klartext*, magazine bimestriel des médias proche de la gauche. Les rédacteurs interrogés par Helen Brügger ont des soucis sur l'avenir de leur journal. À *Work*, on suit attentivement l'expérience de *L'Événement syndical* qui publie deux éditions, celle de la maison syndicale et celle du *SEV* qui dispose d'une première page et de pages de communications ciblées vers ses membres. C'est la première collaboration entre des syndicats du secteur privé et du secteur public.

Work s'y intéresse car il rêve de devenir le journal de tous les

syndicats. Ce serait souhaitable. Il suffit de se pencher, par exemple, sur le numéro de novembre du magazine mensuel en langue allemande *vpod*, qui a remplacé l'hebdomadaire traditionnel au début de cette année: 16 pages A4 y compris la publicité et les communiqués. Comme le SSP se mêle de beaucoup de luttes nationales et internationales, il ne reste pas beaucoup d'espace pour l'information syndicale proprement dite. Celle-ci est présentée par chaque section dans une publication locale à tirage souvent réduit. La question reste donc posée: quelle presse syndicale? mais aussi quels syndicats demain? *cfp*

Des fourneaux aux urnes

Le mouvement pour le droit de vote des femmes est né il y a cent ans en Angleterre. C'est l'occasion de raconter l'histoire des suffragettes suisses.

«**D**es faits au lieu des mots», le *Women Social and Political Union* voit le jour à Manchester en 1903. L'organisation réclame le droit de vote pour les femmes. Les suffragettes partent à l'assaut des privilèges masculins. Tous les moyens sont bons. Leurs actions suscitent le scandale.

La résistance passive, la désobéissance civile ou le combat de rue déclenchent une violente répression policière. Scotland Yard fiche des milliers de militantes. Emily

Davidson, l'une des vedettes du mouvement, meurt alors qu'elle essaie d'arrêter le cheval de roi en signe de protestation. Le martyr porte ses fruits : en 1918 - vingt-cinq ans après la Nouvelle-Zélande - les femmes britanniques obtiennent le droit de vote. C'est chose faite aussi en Allemagne et en Autriche.

En Suisse, l'Association pour le suffrage féminin se constitue en 1909. Les premières revendications datent déjà de 1868. A Zurich, lors de la révision de la Constitution cantonale, une pétition anonyme exige l'égalité entre hommes et femmes. A Genève, on fonde l'Association internationale des femmes avec les mêmes objectifs.

La patience des petits pas

La Deuxième Guerre mondiale brise l'élan des suffragettes suisses. La défense nationale mobilise toutes les forces. Les femmes se mettent au service de la patrie. Le droit de vote peut attendre. La lutte de classe prime sur la lutte des sexes. La grève générale ébranle le pays. Sans parler de la crise économique et des fascismes florissant en Europe qui étouffent dans l'œuf les revendications féministes. Le mouvement s'effrite. Il rentre dans le rang. Son aile bourgeoise se rapproche de l'Etat. La fraction ouvrière se dissout dans les syndicats et le parti socialiste.

Entre 1919 et 1921, six cantons refusent l'introduction du suffrage féminin. La résignation

domine. La Ligue des femmes catholiques s'oppose à l'égalité politique. Le spectre bolchevique est passé par là. La bourgeoisie se cramponne à son monde. Une pétition signée par près de 250 000 personnes adressée au Conseil fédéral en faveur du droit de vote des

femmes reste lettre morte. Le gouvernement tergiverse, il s'en occupera trente ans plus tard.

Qu'elles s'occupent des enfants et de charité ! C'est leur destin de mères et de nourrices. A chaque sexe sa place.

Les femmes clouées à la maison, la vie de famille en prime, et les hommes livrés au travail, histoire de gagner l'argent du ménage. L'émancipation reste une chimère. D'un côté comme de l'autre. Même si l'Exposition nationale de 1939 ouvre un pavillon où l'on montre l'intérêt public de l'égalité politique des femmes.

De la guerre froide à mai 1968

Après la Deuxième Guerre mondiale, les organisations féminines se multiplient. A gauche et à droite. Protestantes ou catholiques. Une fédération par-ci, un comité par-là. Tout le monde défend les intérêts féminins, mais chacun à sa manière, sans concertation. La cacophonie est à son comble. La cohésion nécessaire fait défaut.

Les années cinquante gèlent les espoirs des féministes suisses. La guerre froide paralyse les espoirs de changement. On attend. La patience oublie l'action. Le refus populaire - deux votants sur trois - du vote féminin au niveau fédéral en 1959 déclenche des protestations timides. Des marches aux flambeaux à peine perturbées par une grève solitaire de cinquante institutrices bâloises. Rien de spectaculaire. On se contente d'avancer à petits pas. Le droit de vote fait son chemin, canton par canton. Vaud, Genève et Neuchâtel l'introduisent à partir des années soixante.

Voilà enfin 1968. Une nouvelle génération de femmes plus combative met le feu aux

poudres. C'est la saison des pavés et de la chienlit, mais aussi de l'Année internationale des droits de l'homme. Les suffragettes exigent la reconnaissance des droits politiques. Elles fondent sur Berne. Cinq mille femmes manifestent devant le Palais fédéral. La patience a ses limites. Parlement et gouvernement lâchent prise. Les Chambres fédérales approuvent le projet de révision de la Constitution du Conseil fédéral. On organise une deuxième votation populaire en 1971. Et le 7 février, deux hommes sur trois accordent le droit de voté et d'éligibilité aux femmes. Huit cantons et demicantons font de la résistance. Ils tombent en 1983 à l'exception de Appenzell Rhodes-Intérieures et Rhodes-Extérieures. La *landsgemeinde* de Rhodes-Extérieures capitule en 1989 à une courte majorité de mains levées. Rhodes-Intérieures cède une année plus tard sous l'injonction du Tribunal fédéral. La majorité politique des femmes devient une réalité. *md*

Informations et bibliographie sur le site de la Commission fédérale pour les questions féminines, www.frauenkommission.ch

Voter c'est bien,
être élue c'est encore mieux

Malgré l'hostilité à l'égard de la politique des quotas, la proportion de femmes augmente au Parlement depuis 1971: 26,5% au Conseil national lors des dernières élections. Le Conseil des Etats comptait huit femmes pour dix-huit hommes au cours de la législature qui s'achève. En revanche, la présidence des Commissions permanentes des Chambres reste une affaire presque exclusivement masculine. Dix sur douze au Conseil national et douze sur douze au Conseil des Etats entre 1999 et 2003. Par ailleurs, en 2002, le taux de femmes dans les exécutifs cantonaux était de 21,3%, de 24,1 pour les législatifs et de 18,5% au niveau communal, alors que le Conseil fédéral avec deux femmes atteint 28,6%.



Emmeline Pankhurst, fondatrice du mouvement suffragiste anglais, est arrêtée par la police lors d'une manifestation.